

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 25

Pouvoirs : 6

Votants : 31

Abstentions : 0

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

N°2023-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 23 février à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à 87310 COGNAC-LA-FORET sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 17 février deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Géroard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Maryse Thomas délégation à Chantal Chabot, Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Albert Viroulet délégation à Jean-Pierre Pataud, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Thierry Dauchart délégation à Agnès Varachaud, Bertrand Jayat délégation à Pierre Hachin.

Secrétaire de séance : Chantal Robin

Objet : Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre : bilan de la concertation et approbation de cette modification simplifiée.

Par délibération n°2021-41 en date du 10 juin 2021, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement quant à l'engagement des procédures de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre.

La modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre portait sur le point suivant :

- modification de l'Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) n°1 « Vignerie »

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, les personnes publiques associées (divers services de l'Etat, collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale concernés, chambres consulaires, etc) ont été consultés sur la base d'un dossier dont les éléments de complétude sont également définis par le Code de l'Urbanisme.

Ce même dossier a été mis à disposition du public à la mairie de Saint- Laurent-sur-Gorre pendant une période d'un mois, soit du 02 janvier 2023 au 02 février 2023 inclus.

Cette mise à disposition du dossier au public a été précédée d'une annonce en ce sens dans le journal « Le Populaire du Centre » en date du 17 décembre 2022.

S'agissant de ce dossier relatif à la modification du PLU de la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre, quatre PPA (DDT, Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat) se sont manifestées et ont rendu un avis.

Tous ces avis ont été annexés au dossier mis à la disposition du public.

Ces avis des PPA sont les suivants :

- Avis de la DDT : avis favorable sous réserve d'un phasage de l'ouverture à l'urbanisation du secteur, et en privilégiant en premier les parcelles situées dans la partie ouest du secteur.

- Avis de la Chambre d'Agriculture : avis défavorable au motif qu'il est indispensable de conserver une OAP garantissant une densification minimale de constructions et qui permettra d'encadrer l'urbanisation future de ce secteur.

- Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie : avis favorable car pas d'impact sur l'équilibre économique de la collectivité

- Avis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : avis favorable sans autre précision

Aucune remarque du public n'a été enregistrée sur chacun des dossiers mis à disposition.

Considérant que la concertation avec la population a bien eu lieu,

Considérant que la population n'a pas émis de remarque en ce qui concerne le dossier de modification simplifiée mis à sa disposition,

Considérant les avis des Personnes Publiques Associées,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le PLU de la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre approuvé le 03/01/2007, modifié le 15/03/2010, révisé le 08/02/2012 et le 09/07/2012,

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **TIRE** un bilan favorable en ce qui concerne la mise à disposition au public du dossier relatif à la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre,

- **APPROUVE** la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre sur la base du dossier mis à disposition de la population,

- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Communauté de Communes et à la mairie de Saint-Laurent-sur-Gorre pendant une durée d'un mois, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes Ouest Limousin,

- **DIT** que la présente délibération fera également l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

- **DIT** que le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre sera tenu à la disposition du public à la Communauté de Communes, à la mairie de Saint-Laurent-sur-Gorre ainsi qu'en Sous-Préfecture de Rochechouart aux jours et heures habituels d'ouverture

.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD